

Médiathèque de la Jarrie

Charte de l'espace multimédia-Numérique

Conditions d'accès et d'inscription

- Vous être inscrit à la médiathèque (cf. les conditions d'inscription à la médiathèque) et avoir rempli et signé la charte de bon usage.

A votre arrivée, le médiateur numérique vous demandera votre carte de médiathèque.

- Les personnes mineures devront faire remplir par leurs parents ou leurs tuteurs légaux l'autorisation parentale ci-jointe.
- Les horaires d'ouverture de l'espace multimédia sont les mêmes que les horaires d'ouverture de la médiathèque.
- Les postes sont en accès libre. L'utilisateur peut effectuer une réservation directement auprès du médiateur ou des bibliothécaires, ou par téléphone.
- L'utilisateur s'engage à respecter la durée pour laquelle il réserve le poste, et à prévenir le médiateur s'il ne peut pas venir. Si l'utilisateur n'est pas présent 15 minutes après l'heure réservée, le médiateur pourra mettre le poste retenu à la disposition d'un autre utilisateur.

- Impressions : les frais d'impression sont à la charge des utilisateurs. (0,50 couleur – 0,30 NB)

Services proposés et utilisations des postes informatiques

- Les postes informatiques, tablettes, liseuses sont utilisables sous réserve de disponibilité.
- Le pôle INA est utilisable sous la responsabilité du médiateur numérique.

- Chaque usager est entièrement responsable du contenu de ses consultations sur Internet et le médiateur se réserve le droit de consulter l'historique des sites consultés et de prendre des décisions en fonction de ce qui sera repéré.
- L'utilisateur doit respecter le matériel mis à sa disposition : il lui est interdit de procéder à des modifications de réseau, modifier la configuration des postes, d'installer des logiciels.

Rôle du médiateur numérique et animateur multimédia :

- Le rôle du médiateur multimédia est de faciliter l'accès aux postes informatiques, au matériel numérique, d'aider et de conseiller les utilisateurs dans la prise en main de l'outil informatique et numérique et de procéder au dépannage des postes en cas de problème.
- L'animateur multimédia a également en charge d'organiser des initiations et de vous aider en cas de besoin
- Le médiateur a également en charge d'organiser des ateliers aux nouvelles technologies, de vous encadrer dans l'utilisation du pôle Image (INA, supports numériques...) et de recueillir vos suggestions.
- Le médiateur est également à votre disposition pour vous aider dans vos recherches ou vos travaux personnels nécessitant l'outil informatique.

N'hésitez donc pas à le solliciter....

L'espace Multimédia-Numérique permet :

- L'Accès à Internet
- L'utilisation de logiciels bureautiques et de traitement d'images.
- L'utilisation de tablettes, liseuses
- L'utilisation du Pôle Image (INA)

Tout utilisateur souhaitant sauvegarder un document ou un fichier devra le faire sur support préalablement contrôlé par le médiateur. Tout support (clés USB...) suspect ne pourra être utilisé.

L'espace multimédia ne fournit aucun support (clé USB...)

L'utilisateur est averti que les fichiers enregistrés dans le dossier « Mes documents » sont visibles et accessibles par les autres utilisateurs, et que le médiateur peut prendre la décision de nettoyer ce dossier en supprimant les fichiers qui s'y trouvent.

Il vous est donc conseillé de sauvegarder vos fichiers personnels.

Utilisation d'Internet :

Internet est un outil accessible à tout usager inscrit à la médiathèque.

Les enfants de moins de 9 ans ne sont pas autorisés à accéder seuls à Internet. Ils doivent être accompagnés d'un de ses parents ou de son tuteur légal.

Les enfants de plus de 9 ans peuvent être autorisés à accéder à Internet avec autorisation parentale et accompagnement d'une personne de plus de 14 ans..

La priorité sera donnée aux recherches documentaires et aux ateliers.

S'engager à :

- L'utilisateur s'engage à respecter l'environnement dans lequel il se trouve et à respecter ses voisins en faisant preuve d'autodiscipline.
- Prévenir en cas d'empêchement afin de ne pas bloquer un poste informatique inutilement.
- Mettre en «vibreur» les téléphones portables, et répondre aux appels à l'extérieur de la médiathèque.

Est strictement interdit :

- La consultation de sites web véhiculant des propos racistes, insultants et discriminatoires, des pratiques sexuelles réprouvées par la loi, des sites web à caractère pornographique.
- L'envoi et l'édition, à partir des équipements de la médiathèque, de fichiers, messages électroniques et pages web comportant des propos racistes, insultants et discriminatoires, des informations ayant trait à des pratiques sexuelles réprouvées par la loi ou à caractère pornographique.

- Le téléchargement de logiciels, extraits musicaux ...

La consultation de ces sites Internet à caractère litigieux est formellement interdite et provoquera une rupture immédiate et irrévocable à l'accès Espace Multimédia-Numérique.